



Dossier de candidature pour une résidence d'écritures en 2026/2027 à la Villa Marguerite Yourcenar

Date limite de réception des dossiers : 3 avril 2026

La Villa Marguerite Yourcenar est une résidence d'écritures située sur la terre d'enfance de Marguerite Yourcenar, le Mont Noir, au cœur de la Flandre, entre Lille et Dunkerque.

Créée en 1997 par le Département du Nord dont elle est l'un des équipements culturels, elle accueille des auteurs français ou étrangers, émergents ou confirmés.

L'esprit du lieu est évidemment habité par la figure de Marguerite Yourcenar, autrice illustre, tant pour son œuvre que ses engagements. Ouverte à toutes les expressions littéraires et artistiques, la Villa se veut avant tout un lieu de liberté créatrice et de partage.

La résidence
d'écrivains
du Département

Nord
le Département est là →

Conditions d'accueil et de séjour

Principes généraux

- Durée du séjour : un mois (possibilité de fractionner sur 2 périodes de 15 jours la résidence selon la situation de l'auteur).
- Périodes :
 - Octobre ou novembre 2026
 - Avril ou mai 2027
 - Octobre ou novembre 2027
- Hébergement : Villa Marguerite Yourcenar, Saint-Jans-Cappel 59270.
- 3 résidences simultanément.

Critères d'éligibilité

- Vous êtes auteur français, de langue française ou étrangère et/ou traducteur.
- Vous avez un projet d'écriture, individuel ou en duo, à développer en résidence dans les domaines : du roman, de la nouvelle, du récit littéraire, de la poésie, du théâtre, de la traduction, de la littérature jeunesse, du conte, de la BD, du roman graphique et de l'illustration d'un ouvrage, de l'essai, de la philosophie, de la sociologie...
- Vous avez à votre actif au moins un livre publié à titre individuel et à compte d'éditeur.
⚠ À noter : l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.

Présentation du lieu de résidence

La Villa Marguerite Yourcenar est un lieu de culture et de rencontres littéraires et artistiques, rayonnant sur son territoire.

La résidence favorise une relation vivante entre les différents publics et la création littéraire et artistique contemporaine, et développe des actions en lien avec les acteurs culturels et sociaux du territoire (associations, bibliothèques, écoles, collèges, lycées, universités, centres de loisirs, hôpitaux, offices de tourisme, mairies, crèches, maisons de retraite, théâtres...)

Nature de la résidence

La Villa offre à ses résidents la possibilité de consacrer 70 % de leur temps à leur travail de création littéraire et artistique. Les résidents sont sollicités pour des rencontres professionnelles et/ou publiques en librairie, bibliothèque, festival, établissements scolaires ou universitaires, ou encore avec un public en situation de précarité, dans la limite de 30 % de leur temps de présence. Chaque mois, une rencontre avec les auteurs en résidence, sous forme de carte blanche, est organisée avec le public à la Villa.

Hébergement

Située dans un parc de dix hectares, elle offre un environnement calme, au cœur de la nature.

La Villa peut accueillir trois personnes simultanément. Elle est composée d'espaces communs (cuisine, salle à manger bibliothèque, petit salon) et de trois chambres individuelles dotées d'une salle de bain et d'un espace de travail.

- Le linge de lit et le linge de maison sont fournis.
- La Villa est équipée du Wifi et d'un téléphone fixe par chambre.
- Chaque chambre dispose : d'un lit double, d'une armoire, d'un bureau et d'une salle de bain privative.
- Les résidents peuvent recevoir des proches occasionnellement sous réserve d'en informer l'administration de la Villa. Dans ce cas, les frais liés au séjour ponctuel de l'accompagnant seront à la charge de l'auteur.

Rémunération

Pour la durée de sa résidence, l'auteur perçoit une bourse de 70 € brut par jour, versée par virement bancaire à l'issue de sa résidence. Cette bourse sera augmentée d'un forfait de déplacement pour effectuer un trajet aller-retour entre le domicile de l'auteur et la Villa.

Frais de séjour et restauration

- Les déplacements personnels de l’auteur sont à sa charge.
- Une voiture est mise à disposition des résidents. Pour l’utiliser, les auteurs doivent fournir la copie de leur permis de conduire en cours de validité.
- La Villa met à disposition le nécessaire en cuisine pour le petit déjeuner et un repas par jour, hors week-end et jours fériés.

Engagements des auteurs

Chaque résident s’engage :

- À résider à la Villa Marguerite Yourcenar pendant un mois, à la période définie.
- À consacrer sa résidence à son projet d’écriture quelle qu’en soit l’étape.
- À participer à la rencontre carte blanche des auteurs en résidence organisée à la Villa avec le public, ainsi qu’aux rencontres en direction de l’Éducation Nationale ou dans le cadre d’autres partenariats.
- À accepter de rencontrer la presse et le service communication du Département du Nord.
- À accepter que les informations professionnelles le concernant, photographies, captations vidéo prises lors de la résidence puissent être mises en ligne sur le site internet du Département du Nord, sur le site internet, page Facebook et Instagram de la Villa Marguerite Yourcenar, sur l’application Nord Info ainsi que dans les différents documents de communication de la Villa.
- Si l’auteur dispose de réseaux sociaux, il s’engage à relayer les publications de la Villa.
- À tenir la Villa informée de la continuité du projet d’écriture à l’issue de la résidence.
- Lors de la publication, l’auteur s’engage à faire figurer la mention suivante :

« L’auteur a bénéficié pour la rédaction de ce livre d’une résidence à la Villa Marguerite Yourcenar, résidence d’écrivains du Département du Nord. »

et adressera deux exemplaires à la Villa lors de sa parution via sa maison d’édition.

Convention

Une convention sera signée entre l’auteur et le Département du Nord, définissant les conditions de la résidence et reprenant l’essentiel des clauses du dossier de candidature. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres prévues lors du mois de résidence sera joint en annexe avant l’arrivée des résidents.

Modalités d’attribution

Les dossiers de candidature seront examinés à la fin du mois de mai 2026 par le Comité littéraire de la Villa Marguerite Yourcenar.

Les auteurs seront informés des suites données à leur demande de résidence à compter de juin 2026.

Modalités d'envoi du dossier de candidature

1. Remplir le formulaire ci-dessous complété, daté et signé.
2. Envoyer les pièces suivantes en format PDF à l'adresse mail : villayourcenar@lenord.fr avec pour objet « *Candidature résidence 2026/2027* » :
 - Un curriculum vitae.
 - Une bibliographie complète.
 - Une présentation du parcours personnel, littéraire et/ou artistique.
 - Une lettre de motivation précisant vos attentes, les raisons de votre demande et l'intérêt de le développer à la Villa Marguerite Yourcenar.
 - Une note exposant votre projet de résidence.
 - Une revue de presse, éventuellement.
 - Trois exemplaires des deux derniers livres publiés
 - Trois exemplaires d'un de vos ouvrages représentatifs de votre démarche artistique et littéraire (optionnel).

Pour les ouvrages n'ayant pas encore fait l'objet d'une édition en français, l'auteur devra fournir un extrait significatif traduit en français en mentionnant le traducteur (40 pages minimum) et un exemplaire de l'ouvrage.

Les ouvrages sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

Villa Marguerite Yourcenar
2266 route du Parc
59270 Saint-Jans-Cappel
France

⚠ Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le Comité Littéraire.

Renseignements

Email de la Villa Marguerite Yourcenar : villayourcenar@lenord.fr

Téléphone : 03 59 73 48 90

Renseignements et suivi des dossiers de candidature : Clémence Veyepe, clemence.veryepe@lenord.fr

VILLA MARGUERITE YOURCENAR

DEMANDE DE CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE EN 2026/2027

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Pseudonyme.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nationalité.....

Adresse.....

Téléphone.....

Email.....

Avez-vous un permis de conduire valide en France et en Belgique ? Oui Non

Avez-vous une dispense de précompte des cotisations et contributions sociales ? Oui Non

Pour les candidats non francophones :

Fournir un dossier de candidature traduit en français ou en anglais.

Nom, prénom et mail de vos traducteurs de vos ouvrages en français :

.....
.....

Êtes-vous en contact avec un éditeur pour la publication en français d'un de vos livres ?

Si oui, nom et adresse de l'éditeur :

.....
.....

Connaissance du français : passive active

Pratique du français : orale écrite

Autre langue : anglais néerlandais allemand espagnol

italien autre :

.....

Renseignements sur votre séjour :

À titre indicatif, indiquez deux périodes différentes pour votre résidence d'un mois à la Villa Marguerite Yourcenar entre **octobre ou novembre 2026 / avril ou mai 2027 / octobre ou novembre 2027** :

1^{er} vœu :

2^{ème} vœu :

Souhaitez-vous faire une résidence fractionnée ? (2 périodes de 15 jours) **Oui** **Non**

Quel public souhaitez-vous rencontrer prioritairement ?

- ❖ **Scolaires :** Collège Lycée Université
- ❖ **Professionnels :** Bibliothécaires/documentalistes Enseignants
- ❖ **Grand public :** Médiathèque/Librairie
- ❖ **Public en situation de précarité :** Oui Non
- ❖ **Autre :**

.....

.....

.....

Comment avez-vous entendu parler de la Villa Marguerite Yourcenar ?

.....

.....

.....

Autres remarques :

.....

.....

Date et signature :